

FUMÉES DE SOUD GE Vous devez agir !

Les **fumées de soudage** sont constituées de poussières de métaux, du gaz de protection et de gaz polluants de combustion. Les fumées liées aux activités de soudage, de coupage, de brasage et de projection thermique présentent des risques graves pour la santé des opérateurs.

Les fumées de soudage sont classées cancérogène catégorie 1 par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

LES MESURES GENERALES DE PREVENTION

Le choix des mesures de protection (aspiration, ventilation, captage) doit se baser sur une évaluation des risques.

Les locaux où s'exercent des activités de soudage sont des locaux à pollution spécifique.

« Selon les principes généraux de prévention, l'employeur doit supprimer ou réduire au maximum le risque d'exposition aux fumées de soudage. Il donne la priorité au captage des polluants à la source. En complément une ventilation mécanique générale évacue les polluants résiduels. Tous les dispositifs de ventilation sont maintenus en bon état et vérifiés régulièrement. L'employeur privilégie les mesures de protection collective sur les mesures de protection individuelle. »

SUBSTITUTION ET DIMINUTION DES ÉMISSIONS

- Substitution du procédé de soudage par un autre mode d'assemblage, notamment mécanique avec boulons, rivets...
- Choix d'un procédé de soudage moins émissif
- Diminution des émissions
 - * Travailler en vase clos, par automatisation des procédés avec suivi caméra
 - * Enlever peintures, huiles et revêtements de surface
 - * Proscrire l'utilisation de solvants chlorés
 - * Utiliser un produit anti graton sans dichlorométhane
 - * Assurer un temps de séchage suffisant des solvants avant soudage

L'ASPIRATION A LA SOURCE

Les fumées de soudage nocives doivent être captées à leur source d'émission.

Selon les procédés et la configuration des pièces à souder, les dispositifs d'aspiration sont à privilégier dans l'ordre suivant :

- Aspiration associée à l'outillage et à l'outil : gabarit aspirant, torche aspirante équipée d'une buse
- Buse d'aspiration adaptée aux systèmes MIG et MAG
- **Aspiration fixe** pour les postes fixes et les petites pièces : dosseret aspirant, table aspirante, etc.
- Cabine de soudage adaptée à la taille de la pièce
- Aspiration mobile : bras articulé suivant la localisation du cordon de soudure
- Hotte aspirante pour les lignes automatisées de soudage sans opérateur

L'aspiration au poste de travail doit être complétée par un système de compensation d'air

Tout recyclage d'air dans les espaces de travail est à proscrire !

LES ACTIVITÉS DE SOUDAGE EXPOSENT LES OPÉRATEURS À D'AUTRES RISQUES

Electrique, rayonnement optique, brûlures par contact et projection, champs électromagnétiques, incendie, explosion, bruit, poussières de meulage, troubles musculo squelettiques...

Des mesures de prévention complémentaires doivent être prises pour diminuer ces risques











ASPIRATION A LA SOURCE

CHANTIER MILIEU CONFINÉ **ATELIER** Se calcule en fonction du volume utile du Minimum 20 volumes d'air introduits à Se mettre en retrait par rapport local ou du bâtiment à ventiler et de l'heure et plus si la quantité de **VENTILATION GENERALE** au bain de fusion l'efficacité des dispositifs d'aspiration à la contaminant est plus élevée. Se mettre dans le sens du vent Respecter les normes en matière de pour ne pas inhaler les fumées concentration de fumées, gaz et de Diluer les polluants résiduels poussières Renouvellement d'air—60m³/h par Ne pas dépasser une concentration de gaz occupant combustibles égale à 10% de Limite Inférieure d'Explosivité Prévoir une introduction d'air neuf d'un Mettre en places des détecteurs volume équivalent à réchauffer en d'atmosphère adaptés (O2, CO2, période froide (l'ouverture des portes est explosimètre) à proscrire) SUBSTITUTION Privilégier des procédés entièrement automatisés à des procédés manuels

Rejet à l'extérieur des bâtiments pour tous les types d'aspiration en place

- Aspiration intégrée à l'outillage de fabrication (gabarit)
- Table aspirante Vitesse d'air induite par le système d'aspiration au point d'émission des fumées : 0.5m/s minimum
- Cabine de Soudage
- Bras aspirant
- hotte

- Aspiration intégrée à l'outillage de fabrication (gabarit)
- Table aspirante Vitesse d'air induite par le système d'aspiration au point d'émission des fumées : 0.5m/s minimum
- Bras aspirants autonome
 - hotte

- Aspiration intégrée à l'outillage de fabrication (gabarit)
- Bras aspirants



En complément de la ventilation générale et du captage à la source et pour se protéger des risques résiduels, le port d'appareils de protection respiratoires s'impose :

- Masque à adduction d'air (indispensable en espace confiné)
- Masque à ventilation assistée, avec filtre de protection contre les particules (P) et, filtre anti gaz A/B/E (vapeurs organiques ou inorganiques, gaz acides)
- Masque ou demi masque muni d'un filtre de classe 2 ou 3 exclusivement pour le soudage à la flamme et les activités sur les chantiers

Les filtres diffèrent selon le procédé de soudage



- Masque à adduction d'air (insufflation d'air filtré) comprenant la protection oculaire
- Masque à ventilation assistée pour les opérations de soudage longues avec filtre particules – gaz – vapeur
 <u>Filtre Classe 2</u> pour alliage aluminium et

Filtre Classe3 pour les autres

 Masque à ventilation assistée pour les opérations de soudage longues avec filtre particules – gaz – vapeur
Filtre Classe 2 pour alliage aluminium et acier

Filtre Classe3 pour les autres

 Appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air en complément, selon les résultats de l'analyse des risques



En fonction de l'évaluation des risques, port de détecteur d'atmosphère (CO₂, O₂, etc.)

